



**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 8 novembre 2023 à 19 h 00 à la salle Laurent-Brisebois au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Jean Sébastien Vaillancourt, et Louis Dupuis, conseillers, ainsi que mesdames Caroline Desrosiers, et Helen Morrison, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Sont absents : monsieur Sylvain Harvey et madame Virginie Lupan

Est également présente Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à madame Catherine Hamé, mairesse ainsi qu'à tous les conseillers et conseillères.

À 19 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Offre de service – recevabilité et enquête
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

2.0 Ordre du jour

Compte tenu du statut extraordinaire de la séance, il n'est pas possible de modifier l'ordre du jour.

L'ORDRE DU JOUR EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

3.0 Offre de service – recevabilité et enquête

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une plainte formelle en vertu de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail déposée par une personne à l'emploi de la Municipalité

ATTENDU QUE dans un tel cas, une étude de recevabilité de la plainte et une enquête doit être tenue en vertu de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu l'offre de service de la firme Relais Expert enquête et médiation Inc. datée du 28 juin 2023;

ATTENDU la réception d'une nouvelle offre de la part de la firme Relais Expert enquête et médiation Inc. afin de poursuivre l'étude du dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER



Séance extraordinaire du 8 novembre 2023

De mandater la firme Relais Expert enquête et médiation Inc.
Poursuivre les démarches débutées aux termes du mandat octroyé au
mois d'août 2023

D'autoriser le paiement des honoraires de cette firme suivant les
factures présentées, sans dépasser les limites prévues par la
législation applicable pour les contrats de gré à gré.

Considérant que madame la mairesse exerce son droit de vote en
faveur de la résolution

POUR : Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense au compte # 02-11000-411

4.0 Période de questions

Débute à : 19 h 02
Se termine à : 19 h 02

5.0 Levée de la séance extraordinaire

La séance extraordinaire prend fin à 19 h 02

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.